



p.1 à 4 Dossier L'eau

- Chroniques des marais : la gestion de l'eau
- Repères : lois et acteurs de l'eau
- Eaux usées : collecte et traitement

p.5..... Les Buissonnets : le nouveau centre de loisirs se dévoile

p.6..... Développement économique

p.6..... Découverte du territoire

La centrale de Cordemais

p.7..... www.coeur-estuaire.fr
Cœur d'Estuaire en un « clic »!

p.8..... Actualités des services

p.8..... Agenda

Édito

La presse s'est fait largement l'écho à la fin de l'année 2009 des projets de Cœur d'Estuaire en faveur de la protection de l'environnement et de l'éco-construction, des actions qu'elle a engagées dans ces domaines par exemple l'aménagement en cours des parcs d'activités de la Folaine et du Bois de la Noue ou des opérations sur le point de sortir de terre que sont le centre de loisirs des Buissonnets ou l'installation de deux unités de production d'électricité photovoltaïque, l'une à la Portrais dès janvier et l'autre à la Folaine.

Ces programmes sont le fruit de réflexions tournées en permanence vers les thèmes des énergies nouvelles, des économies d'énergie, de la qualité de l'eau, ou du recyclage des déchets, etc., réflexions auxquelles sont associés bien entendu l'ensemble des élus mais aussi des acteurs de la vie locale (les agriculteurs, des industriels), des partenaires institutionnels et des scientifiques.

Les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées prévus sur plusieurs exercices vont tout naturellement contribuer aussi au maintien ou à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. L'exigence de Cœur d'Estuaire en matière d'épuration des eaux usées, traduite dans les documents contractuels qui nous lient avec le prestataire chargé de la gestion des infrastructures d'assainissement, a permis à ce dernier, la Lyonnaise des Eaux, grâce également à la qualité de ses prestations, d'être certifié ISO 14001, une labellisation encore très rare.

Ce sont autant de manifestations concrètes d'un engagement volontariste de Cœur d'Estuaire et des trois communes, engagement dont nous souhaitons vivement qu'il soit suivi, imité ou même devancé par chacun au quotidien.

La réussite d'un projet de territoire aussi ambitieux nécessite en effet une participation citoyenne de chaque foyer à l'effort collectif : la création à compter du 1^{er} janvier 2010, d'une redevance incitative pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers, outre le fait qu'elle soit prévue dans les dispositifs législatifs à venir, s'inscrit dans cette logique de mobilisation la plus large possible, même si, ici ou là apparaissent des différences avec l'ancien système de la taxe devenu obsolète et injuste.

Bonne année 2010 à toutes et à tous.

Bernard Moisière

Président de la communauté de communes Cœur d'Estuaire



Dossier

L'eau

Chroniques des marais : la gestion de l'eau

Nous évoquons, entre autres, dans la première chronique des marais (« marais et agriculture »), le rôle des syndicats de marais dans la gestion des niveaux d'eau. Nous allons désormais essayer de préciser ce qu'est le réseau hydraulique dans les marais Nord Loire et comment il fonctionne. Quelle est la réglementation en vigueur ? Quels organismes interviennent dans son fonctionnement ?



L'objet statutaire de chaque ASA (Association Syndicale Autorisée) ou AFR (Association Foncière de Remembrement) est avant tout de rendre possible l'exploitation des terres agricoles dans son périmètre (agriculture extensive) afin d'obtenir une efficacité économique.

Ils entretiennent le réseau et les ouvrages hydrauliques et gèrent le niveau d'eau.

Le territoire des marais est quadrillé par un réseau de canaux (étiers et douves) nécessaire à la régulation des niveaux d'eau (évacuation des eaux en hiver et apport en eau de Loire en été).

Le réseau hydraulique : quelques définitions

• **Les étiers** sont les collecteurs principaux d'eau. Ce terme emprunté au lexique des marais salants (« canal alimentant en eau de mer les marais salants ») désigne des voies d'eau d'origine ancienne de quatre à six mètres de large en général. Ce sont le plus souvent d'anciens ruisseaux provenant du Sillon de Bretagne qui ont été recalibrés dès les premiers travaux de dessèchement. L'aspect sinueux de certains montre cette origine naturelle.

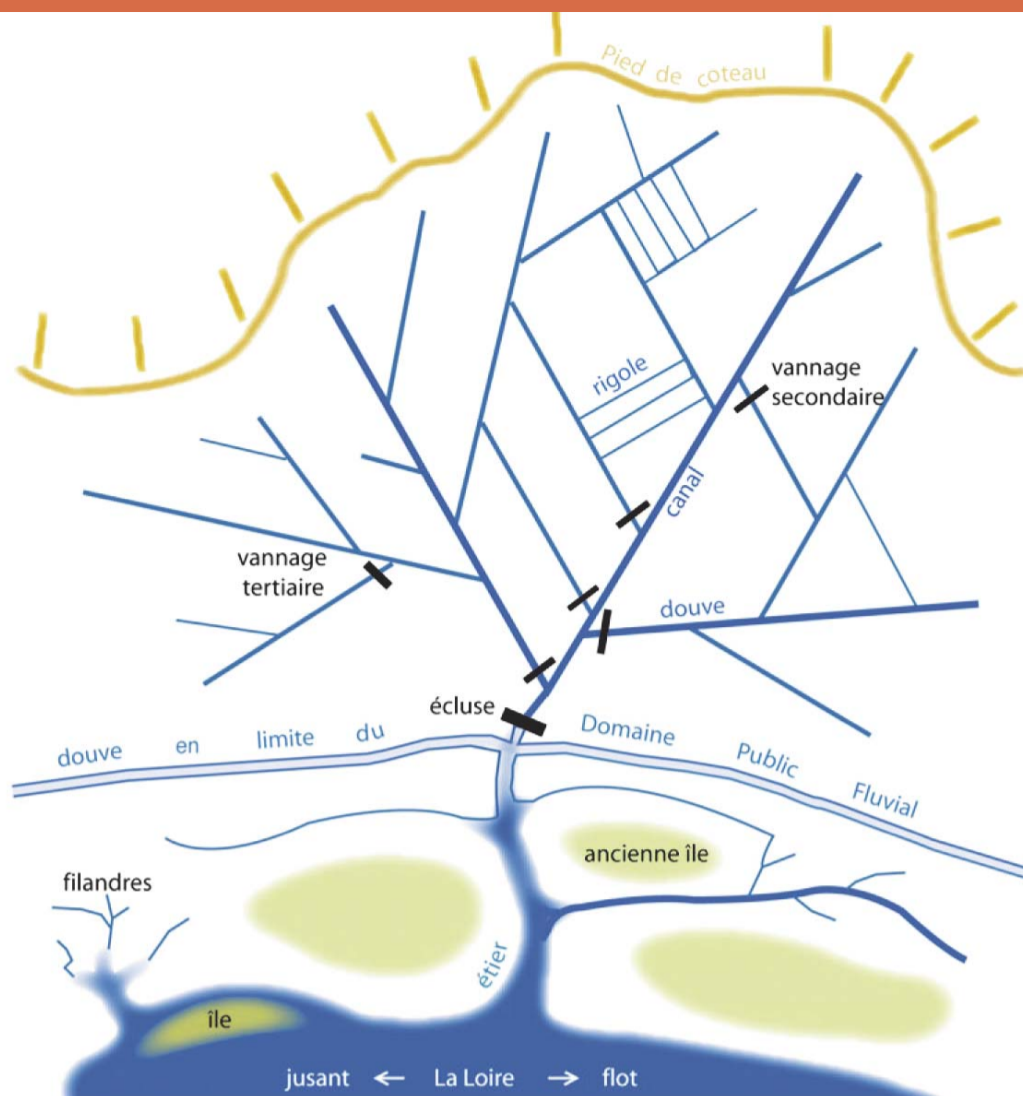
• **Les canaux** ont la même fonction et les mêmes dimensions mais sont plus récents. Leurs tracés sont beaucoup plus rectilignes et ne suivent pas d'anciens cours d'eau.

• **Les douves**, de un à quatre mètres de largeur, prolongent le réseau hydraulique et délimitent les parcelles. Ces fossés peuvent avoir deux fonctions principales différentes :
 – les douves d'écoulement récupèrent les eaux provenant du Sillon de Bretagne. Elles sont souvent plus larges et en continuité des ruisseaux.
 – les douves secondaires, formant le quadrillage des marais, permettent le drainage et l'irrigation des parcelles.

• **Les rigoles** sont creusées au milieu des prés et « branchées » sur les douves : la connexion établie ou non entre une douve et une rigole permet à l'exploitant de gérer l'eau dans sa parcelle.

Cette classification s'explique par l'histoire locale et ne facilite pas toujours l'étude de la gestion de l'eau. C'est pour cette raison qu'une autre classification, pouvant s'appliquer à tous les marais de la façade atlantique, est utilisée :

- tous les étiers ou canaux en relation avec la Loire forment le réseau primaire.
- le réseau secondaire comprend les autres étiers et canaux ainsi que les douves d'écoulement.
- le réseau tertiaire regroupe les douves et fossés qui délimitent les parcelles. Son entretien incombe aux propriétaires.



GIP LOIRE ESTUAIRE

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN DE ZONE HUMIDE SUR LES MARAIS ESTUARIENS DU NORD DE LA LOIRE

Phase 1 : Etat des lieux - diagnostic
 Document N° 1 - Présentation générale du secteur d'étude
 2009

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Etat des lieux	Etude - Diagnostic	Propositions d'actions plurimodales
Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic
Propositions	Propositions	Propositions
Etat des lieux	Etat des lieux	Etat des lieux
Date d'établissement	28/10/2009	



Les envois de marais

Ils répondent à deux objectifs :

- remplir les douves pour « baigner » les marais et favoriser la pousse des regains : on fait « boire les marais »,
- permettre aux vaches de s'abreuver d'eau renouvelée.

Selon le besoin en volume d'eau et la « sensibilité » des éclusiers, deux manœuvres peuvent être employées : soit on lève la porte de la vanne, son ouverture étant proportionnelle au volume désiré, soit on maintient le clapet ouvert.

La durée d'un envoi de Loire dépend évidemment du niveau d'eau à atteindre en amont du vannage et c'est donc par une connaissance empirique, parfois transmise de père en fils, que les éclusiers procèdent à ces manœuvres.

Le remplissage des douves a lieu à marée montante durant l'été et au début de l'automne. Il est indispensable dès que les niveaux baissent. Les envois de Loire dans ce but peuvent donc être fréquents (tous les quinze jours par temps sec). Quelques jours avant les foins, les niveaux sont souvent abaissés pour permettre le passage des engins agricoles.

Le baignage des prés n'est effectué qu'après la fauche des prairies. C'est une décision du syndicat qui avertit les exploitants. Cette pratique se fait de plus en plus rare ; la peur du sel et/ou de la vase explique cette évolution depuis les années 1980.

Les chasses (sorties d'eau) se font à marée descendante pendant l'hiver et le début du printemps.



Repères : lois et acteurs de l'eau

Chaque individu est concerné par la qualité de l'eau. Ce besoin essentiel s'est accru, en France, à partir des années 1950 parallèlement aux problèmes de qualité de l'eau (accroissement dû à l'augmentation des sources de pollution, l'urbanisation ainsi que l'industrialisation).

Un dispositif efficace se devait donc d'être mis en place pour répondre au mieux à ce phénomène.

Loi du 16 décembre 1964 : création de six bassins hydrauliques en France continentale (le territoire de Cœur d'Estuaire fait partie du « bassin Loire-Bretagne ») avec pour chacun, un établissement public de l'État (l'agence de l'eau), une assemblée délibérante et le comité de bassin. L'autre principe de cette loi, fondateur, est la règle de « pollueur-payeur » : L'agence de l'eau apporte des aides pour soutenir la mise en place de réseaux de collecte des effluents, de stations d'épuration, à partir des redevances mises en place.

Loi du 3 janvier 1992 : l'eau, patrimoine commun de la nation est le principe fort de cette loi dont l'objectif est une gestion équilibrée de la ressource en eau et sa décentralisation via les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cela introduit :

- la préservation des écosystèmes,
- la protection contre les pollutions,
- la restauration de la qualité et le développement de la ressource en eau : sa valorisation économique et sa répartition entre les usages.

Cette loi a notamment donné aux collectivités locales des compétences directes en matière d'assainissement non collectif : le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) a ainsi été mis en place à Cœur d'Estuaire.

La directive cadre européenne du 23 octobre 2000 : à l'échelle européenne, cette directive insuffle pour mission de « donner un coup d'arrêt » à la dégradation des eaux et des milieux aquatiques et parvenir le plus rapidement possible au bon état des eaux de surface (rivères, plans d'eau, littoral, estuaires) et des eaux souterraines. L'Europe demande une logique de résultats (et non plus de moyens) aux États membres. Le SDAGE est toujours l'outil principal mis en œuvre en France.



Le nouveau SDAGE Loire Bretagne adopté le 15 octobre 2009 définit les objectifs à atteindre, afin d'obtenir le bon état écologique des cours d'eau et des eaux souterraines conformément à la DCE.

Loi du 30 décembre 2006 « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » : elle a pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posés, notamment :

- le bon état des eaux d'ici 2015,
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,
- la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

BASSINS	SUPERFICIE (en km ²)	NBRE HAB. (en millions)
Adour-Garonne	115 000	6,5
Artois-Picardie	20 000	4,7
Loire-Bretagne	155 000	12
Rhin-Meuse	32 700	4
Rhône-Méditerranée-Corse	130 000	13,9
Seine-Normandie	100 000	17

Qui assure le contrôle de l'eau ?

Lutte contre les pollutions de l'eau (cours d'eau, lacs... et eaux souterraines destinées à l'alimentation humaine), contrôle des constructions hydrauliques, protection des milieux aquatiques et des zones humides, conciliation des différents usages de l'eau y compris les usages économiques : la police de l'eau intervient dans ces domaines et a pour mission :

- l'instruction et le suivi des dossiers de déclaration et de demande d'autorisation d'installation et de travaux ;
- la révision des autorisations ou des prescriptions applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités existantes afin de les rendre compatibles avec les SDAGE ou les SAGE ;
- les contrôles sur le terrain des déclarations, autorisations ou prescriptions ; le suivi réglementaire des stations d'épurations urbaines en vue de respecter les objectifs de la qualité des cours d'eau ;

- la participation à l'élaboration de documents de planification comme les SAGE.

Dans les marais, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, tout projet de travaux ou de curage doit faire l'objet d'une demande de déclaration d'autorisation auprès de la police de l'eau. Par exemple : la rénovation de l'écluse de Vair à Saint-Etienne-Montluc.

Quels sont les acteurs de la police de l'eau ?

Service unique de la police de l'eau, la DDEA (Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) assure la coordination de la mise en œuvre de la politique interministérielle de l'eau en animant la MISE (Mission Inter Service de l'Eau), en lien avec les différents services concernés de

l'État. Elle soutient, à travers ses missions de conseil auprès des maîtres d'ouvrage, les actions en faveur de la qualité de l'eau. La DDEA veille à la protection des espaces naturels sensibles, notamment les zones humides, en s'impliquant dans l'accompagnement des sites **Natura 2000***, dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et du plan Loire grandeur nature ainsi que dans la préservation des eaux marines et la protection du domaine public maritime.

Les gardes-pêche et la gendarmerie sont compétents pour constater les infractions ou les pollutions et dresser des procès verbaux.

Le maire peut également constater les infractions ou pollutions sur sa commune.

Enfin, l'intervention en cas de pollutions est essentiellement réalisée par les services d'incendie et de secours et par les services de la navigation ou de l'équipement (sur le domaine public fluvial navigable).

* L'application de la directive « Habitats », le 21 mai 1992, a induit la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels à l'échelle de l'Europe en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Eaux usées : collecte et traitement

Assainissement collectif

Les eaux usées proviennent des usages domestiques dans les habitations et les entreprises (issue des toilettes, douches, éviers, lave-vaisselle, lave-linge...).

L'assainissement des eaux usées est une étape décisive pour préserver la ressource en eau. C'est leur traitement qui permet de maintenir la qualité de notre environnement et de nombreuses activités liées à l'eau (tourisme, agriculture, pêche...).

Les eaux usées collectées à Cœur d'Estuaire sont traitées dans sept stations de type biologique.

En août 2009, la communauté de communes a obtenu la certification environnementale Iso 14001 qui définit les exigences en matière de respect de l'environnement.

Trois techniques de traitement sont utilisées à Cœur d'Estuaire :

- traitement à boues activées à Saint-Thomas (Saint-Étienne-de-Montluc), rue de la Loire (Cordemais) et rue de Nantes (Le Temple-de-Bretagne). Les boues sont épandues sur des terres agricoles.
- traitement par lagunage à La Portrais et à La Croix Morzel (Cordemais).

La collecte

Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter.

Toutes les eaux usées de votre habitation : eaux des WC, eaux de cuisine, eaux de salles de bains, eaux de machines à laver, doivent être collectées puis dirigées vers l'installation d'assainissement non collectif.

ATTENTION

A l'intérieur des habitations, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air : c'est la ventilation primaire. Les eaux de pluie, telles que les eaux de toiture, de terrasse, ne sont pas des eaux usées : elles doivent être évacuées séparément (rejet au fossé, infiltration sur place...). En aucun cas, elles ne doivent entrer dans l'installation d'assainissement non collectif et collectif.

- traitement par décanteur, digesteur et filtre à sable au Tertre et à l'Audiais (Cordemais).

Bientôt une nouvelle technologie va être utilisée : l'épuration par les plantes, pour les stations du bois de la Noue et des Buissonnets au moyen de « filtres plantés de roseaux ».

Informations pratiques

Les eaux potables

L'adduction en eau potable est du ressort du syndicat départemental d'eau potable. La gestion a été déléguée à l'entreprise Veolia Eau.

Pour toutes demandes concernant l'eau potable (fuite, baisse de pression, goût, déménagement ou emménagement, etc.), contactez le **0811 902 902**.

Les eaux pluviales

Les fossés, les buses d'eaux pluviales, avaloirs et autres ouvrages sont de la compétence des communes ou du Conseil général pour les routes départementales.

Pour toutes demandes concernant le réseau d'eaux pluviales (curage des fossés, débordement, etc.), contactez le **secrétariat de votre mairie**.

Les eaux usées

L'assainissement des eaux usées est de la compétence de la communauté de communes Cœur d'Estuaire.

- **l'assainissement collectif** (« tout à l'égout »), l'entretien et l'exploitation des ouvrages ont été confiés à la Lyonnaise des eaux.

Deux numéros à retenir :

0810 387 387 pour toute demande technique ou administrative

0810 887 887 pour les urgences techniques.

Le service environnement de la communauté de communes est également à votre disposition en cas de besoin.

- **l'assainissement individuel** : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel. Le contrôle est soit périodique (tous les 4 ans), soit occasionnel (lors des demandes de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux).

Le service environnement de la communauté de communes est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

- **en cas de vente de maison** : les contrôles de conformité de **l'assainissement individuel ou collectif** ne sont pas obligatoires mais très souvent demandés par les notaires ou les acquéreurs.

Le service environnement de la communauté de communes est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Service environnement de la communauté de communes : **Julien Thébaud** – Tél. **02 28 25 96 06**

Développement économique

Après quelques années de longues procédures, quelques mois d'études techniques, les travaux d'aménagement des parcs d'entreprises, de la Folaine à Cordemais, du Bois de la Noue à Saint-Étienne-de-Montluc et des Petites Landes également à Cordemais, ont pu commencer. Les aménagements en cours répondent au niveau très élevé de qualité environnementale voulu par la Communauté de communes : préservation et protection des espaces naturels : espaces boisés et zones humides, récupération des eaux de pluie, éclairage très économique, panneaux photovoltaïques, etc.

Si l'extension des Petites Landes est destinée à recevoir plutôt des entreprises artisanales, La Folaine et le Bois de la Noue accueilleront les entreprises de l'éco-construction. Ce secteur d'activité est très porteur et le regroupement des entreprises sur un même site est un facteur de développement et de réussite déterminant de ce projet novateur.

Une prospection a été initiée auprès d'environ 1500 entreprises, régionales ou nationales, (quelques unes étrangères) à qui ont été présentés les deux parcs. La perception qu'en ont eu les professionnels est on ne peut plus encourageante car se constitue déjà une liste significative d'entreprises intéressées immédiatement ou à court terme.

Une autre innovation non moins importante va consister à ne pas vendre les terrains mais à les louer à un opérateur immobilier unique qui aura en charge la construction des locaux pour le compte des entreprises. Ce processus garantit la pérennité de l'affectation des sites à l'éco-construction, leur qualité et leur image car Cœur d'Estuaire devra agréer les candidats à l'installation. Il offre également aux entreprises en développement la possibilité d'utiliser leurs fonds et leurs énergies à leur outil de production et non à l'immobilier.

Les constructions répondront à une volonté affichée par Cœur d'Estuaire et partagée par

CŒUR D'ESTUAIRE, LEADER DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

La Communauté de Communes Cœur d'Estuaire développe deux parcs d'entreprises dédiés aux acteurs de l'éco-construction et de l'habitat écologique.

Bénéficiant d'une grande visibilité et d'une excellente desserte, les parcs de La Folaine et du Bois de la Noue accueillent votre entreprise sur 90 hectares.

Deux parcs d'entreprises exemplaires dédiés à l'éco-construction

La Folaine
60 ha pour les entreprises de production

Le Bois de la Noue
30 ha pour les entreprises à vocation commerciale

Un aménagement exemplaire
Éclairage économique et absence de pollution lumineuse
Panneaux photovoltaïques intégrés
Récupération des eaux de pluie

Une implantation « sur mesure »
Locaux réalisés selon vos besoins et livrés clés en main
Gestion du parc assurée par un prestataire unique
Projet de bâtiment en bois

Une excellente desserte
Accès direct au premier port du Grand Ouest (Nantes-St-Nazaire)
A la porte de l'aéroport de Nantes et du futur aéroport Notre-Dame des Landes
A proximité des grands flux nord-sud et est-ouest, au bord de RN 165 (60 000 véhicules / jour)
2 gares SNCF sur la ligne TGV Paris-La Baule (Cordemais et Saint-Étienne de Montluc)

Cœur d'Estuaire
Communauté de Communes

les premiers candidats aux critères de l'éco-construction, de l'économie d'énergie et du développement durable.

Le nouveau centre de loisirs des Buissonnets se dévoile

La construction d'un nouveau centre de Loisirs a été décidée par la communauté de communes Cœur d'Estuaire il y a quelques mois. Depuis cette date, et après avoir choisi le cabinet d'architectes Menguy, de nombreuses et régulières réunions de travail ont permis de définir avec de plus en plus de précisions ce que sera ce nouvel outil, future vitrine de Cœur d'Estuaire qui, dans le cadre de sa stratégie économique, a décidé d'être en pointe en matière d'éco-construction. Le nouvel espace, dédié à nos « chers bambins » de 3 à 12 ans, sera à la fois original, esthétique, écologique et pédagogique.



Original et esthétique

Parfaitement intégré dans le paysage, il rappellera par sa forme certains forts « version Moyen âge », savant mélange de styles anciens et contemporains. Il se « devinera » depuis les parkings situés en bordure de route et se découvrira par le biais d'une passerelle d'accès au « fort », lui-même protégé par une douve alimentée par les eaux de pluie de récupération. L'architecture générale sera assez basse hormis l'espace administratif. Les matériaux naturels seront prioritairement utilisés. Au-delà de la passerelle, l'entrée, percée en éventail, permettra aux piétons, au fur et à mesure de leur progression, de découvrir l'ensemble des espaces de jeux.

Écologique et pédagogique

De nombreux matériaux seront utilisés et mis en évidence pour expliquer leur intérêt aux enfants : terre cuite, terre crue, bois, pierres, etc.

Le bâtiment, classé Haute Qualité environnementale et Basse Consommation, devra mettre l'écologie à la portée des enfants :

les panneaux photovoltaïques seront, par exemple, reliés à des écrans de contrôle bien en vue et permettront, d'un simple coup d'œil, la lecture de la production électrique. La création d'un puits canadien est également envisagée, ainsi que la production d'eau chaude par panneaux solaires. Leurs intérêts seront aussi mis en avant. Certaines toitures seront végétalisées : là aussi les enfants seront sensibilisés à l'isolation des bâtiments.

Les espaces de jeux situés derrière le bâtiment principal seront aménagés pour faire découvrir la nature autrement. Les enfants pourront, de manière ludique, approcher les thèmes de l'eau, du soleil, du vent et de la terre et leurs multiples applications : éolienne, potager, verger traitement des eaux usées par lagunage, récupération des eaux de pluies, etc.

Les espaces intérieurs se veulent spacieux, lumineux (lumière naturelle) et pratiques : Pour les moins de 6 ans, un coin repos et des salles d'activités.

Pour les plus de 6 ans, différents ateliers et salles d'activités. L'ensemble sera complété d'un espace commun composé d'un restaurant, d'une grande salle polyvalente et des parties techniques.

L'accès aux bâtiments, situé en retrait par rapport à la « route des marais », se fera par voie piétonne avec toutefois un arrêt minute et un accès véhicules de livraisons.

Le timing de construction est pour l'instant respecté. Le permis de construire a été déposé en octobre, le début de construction est programmé au deuxième trimestre 2010 pour une livraison envisagée en juin 2011. D'ici là, le centre actuel continuera à remplir toutes ses fonctions. Sa destination future (ou sa démolition) n'a pas encore fait l'objet de réflexions approfondies.

Ci-dessus une première vue d'ensemble du futur bâtiment : on a hâte d'y être et de le découvrir grandeur « NATURE » !



Découverte du territoire

La centrale thermique de Cordemais vous ouvre ses portes

La centrale thermique de Cordemais est le premier site français de production thermique. Elle compte deux unités de production fonctionnant au charbon et deux unités au fioul. La centrale dispose également d'installations de dépollution des fumées (dépoussiérage, dénitrification et désulfuration).

Ses plus hautes cheminées culminent à 220 mètres. Une cinquième unité, à l'arrêt depuis 1997, est en cours de déconstruction : au printemps 2010, la centrale de Cordemais ne comptera donc plus que trois cheminées. L'atout des centrales thermiques est de combiner réactivité et flexibilité. Ainsi la centrale de Cordemais joue-t-elle un rôle essentiel pour répondre aux fluctuations de la consommation d'électricité.

De plus, du fait de sa position géographique, la centrale joue un rôle-clé dans l'équilibre du réseau électrique breton.

Sa production annuelle équivaut à 20% de la consommation de la région Pays de la Loire.

Un nouveau Centre d'information pour mieux comprendre l'univers de la centrale

Le Centre d'information du public (CIP) de la centrale de Cordemais dispose désormais d'un espace de 300 m² constitué de supports ludiques et interactifs. Il a pour vocation de faire découvrir au grand public le monde de la production d'électricité et plus spécifiquement la centrale de Cordemais. Expliquer

ses process, montrer son savoir-faire, faire découvrir ses métiers, tels sont les objectifs du CIP qui accueille le grand public mais aussi les groupes scolaires sur réservation. Toutes les visites sont gratuites et animées par des guides conférenciers.

A noter que c'est en décembre 1970 que la centrale de Cordemais a produit ses premiers kilowatt heures.

Cette année, la centrale fête donc ses 40 ans : un événement auquel les riverains pourront participer.

Pour plus d'informations sur la centrale : www.energie.edf.com, rubrique **thermique à flamme**



Renseignements au :
02.40.44.30.44
ou par mail :
accueil-up-cordemais@edf.fr

Grâce à son nouveau Centre d'information du public et à son parcours pédagogique et interactif, la centrale de Cordemais vous propose de découvrir comment fonctionnent ses ouvrages et comment produire de l'électricité.

ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

Vacances scolaires

Du mardi au samedi de 14h à 18h

(fermé les jours fériés)

Période scolaire

Le samedi de 14h à 18h

Accueil des groupes sur rendez-vous

La visite des installations industrielles est également possible sous certaines conditions.

Renseignements au **02 40 44 30 44** ou par mail sur accueil-up-cordemais@edf.fr



La communauté de communes Cœur d'Estuaire en un « clic »!

Le premier site internet de Cœur d'Estuaire est désormais sur la toile!

Répondre aux questions des usagers et être un véritable outil de communication au service du développement économique sont les principaux objectifs que les élus de Cœur d'Estuaire se sont fixés pour la création de ce site internet.

Le choix s'est ainsi porté sur une carte géographique interactive du territoire. Ce système permet à l'internaute, en baladant sa souris, de découvrir les services et projets

de développement de la communauté de communes Cœur d'Estuaire.

Les visiteurs, pourront, de manière ludique, découvrir ou redécouvrir le territoire et ainsi mieux se l'approprier. Il permet également aux entreprises de visualiser la situation de Cœur d'Estuaire et d'en percevoir très rapidement les atouts pour une éventuelle implantation.

La petite note ludique se retrouve également dans les « animations aléatoires » qui apparaissent au fur et à mesure que l'on reste sur la carte. Ainsi, vous verrez (et entendrez!) défiler un train, s'envoler des oiseaux, ou encore naviguer des bateaux sur la Loire!

**DEUX MENUS PRINCIPAUX
POUR GUIDER LES UTILISATEURS
DÈS LA PAGE D'ACCUEIL ET
LES ORIENTER VERS LES RUBRIQUES
QUI LE CONCERNENT**

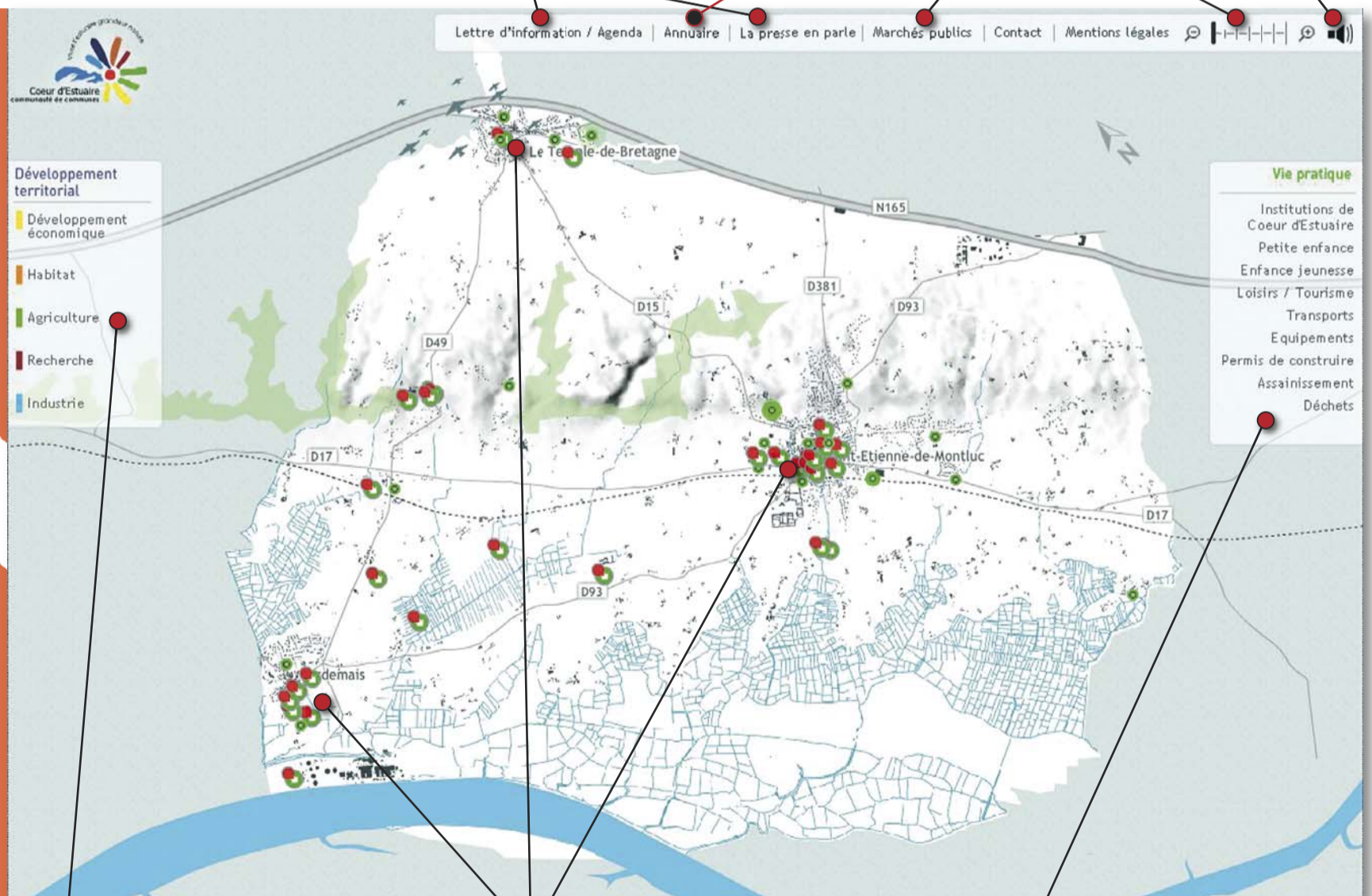
Téléchargement de la lettre d'information et de l'agenda de Cœur d'Estuaire, des articles de presse

Accès direct aux coordonnées des services et des partenaires

Mise en ligne des marchés publics

Possibilité de zoomer sur la carte

Possibilité de couper le son



Le menu de gauche « développement territorial » renseigne « l'entreprise-internaute » sur les parcs d'entreprises et l'urbanisme dans un premier temps. Dans un second temps, des informations liées à l'agriculture, l'industrie et la recherche viendront compléter cette rubrique.

Pour obtenir plus d'informations : survoler la carte et s'arrêter sur le ou les points recherchés.

Le menu de droite « vie pratique » informe « l'habitant-internaute » sur le fonctionnement des déchetteries, le tri des déchets, la redevance incitative, les différents services proposés à la petite-enfance, l'enfance et à la jeunesse, les transports scolaires, le fonctionnement de la collectivité, le tourisme et les loisirs...

Les démarches administratives s'en trouvent également facilitées : il est désormais possible de télécharger les dossiers d'inscriptions des services enfance-jeunesse et transports scolaires.



Nouveaux horaires pour le Relais Assistante Maternelle

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h30 et de 13h 30 à 17h30

vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Contact : **Sylvie DAL**
24 bis rue Aristide Briand
44360 Saint-Étienne-de-Montluc
Tél. **02 40 65 98 78**
Fax **02 51 80 90 98**
Email : **s.dal@coeur-estuaire.fr**

Sentier pédestre

– Jusqu'en Juin 2010, fermeture du sentier de randonnée pédestre de « La Croix rouge » des communes du Temple-de-Bretagne et de Malville, pendant les travaux du Parc d'activités de la Folaine.



Changement de locaux pour l'accueil périscolaire de Cordemais

C'est désormais à l'école Pierre et Marie Curie, dans le bâtiment annexe situé dans la cour de l'élémentaire, que l'APS a pris place.

Les coordonnées restent inchangées.

Tél. **02 40 57 76 49**

Email : **d.piel@coeur-estuaire.fr**

Ouverture de 7h30 à 9h et de 16h45 à 18h30

Déchetteries

– L'accès aux déchetteries est désormais payant pour les professionnels. Le tarif varie en fonction du poids des déchets déposés.

Samedi 16 janvier : THÉÂTRE FORMATION – *Sophrologie* par Irène Barbery, sophrologue, au théâtre de Cordemais.

17, 22-23, 30-31 janvier et 5-6 février : THÉÂTRE – *Secrétaires très particulières* de Vincent Durand. Troupe du Sillon, salle des loisirs, Le Temple.

23-24, 30-31 janvier et 3-6-7 février : COMÉDIE – *Quelle santé* de René Bruneau, mise en scène Anne-Marie Fouchard. Théâtre des trois coups, Montluc Cinéma. Les entrées du 3 février seront reversées aux associations les *Victoires de Victor* et *VML*.

Dimanche 24 janvier : SPECTACLE DE MARIONNETTES – *Grand comme ça*, C^o Pinoch. Accessible dès 18 mois. Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Théâtre de Cordemais.

Du 28 au 31 janvier : EXPOSITION – Scrapbooking, encadrement et cartonnage. Salle des loisirs, Saint-Étienne.

Samedi 30 janvier : CIRQUE / MUSIC-HALL La commune fête les 10 ans de l'Espace Montluc.

Du mercredi 3 au mardi 9 février : EXPOSITION – « masques, marionnettes, ombres du monde entier ». Art théâtral populaire. Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Théâtre de Cordemais.

Samedi 6 février : THÉÂTRE – *Cercles de sable* par le théâtre Monte Charge (Pau) et le théâtre National Tuong (Vietnam). Art du masque et musique traditionnelle. Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Théâtre de Cordemais.

DANSE – Stage (ap-midi) et soirée dansante à l'hippodrome de la Loire (salle de l'étage).

SOIRÉE BRETONNE – organisée par l'APEL de l'école Sainte-Anne. Hippodrome de la Loire (salle du rez-de-chaussée).

Dimanche 7 février : JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES – opération « marais propres » à Saint-Étienne-de-Montluc et Couëron, SICGEBLN.

SALON DES FÈVES ET BOURSE-ÉCHANGE par l'amicale du Collectionneur à l'hippodrome de Cordemais.

Samedi 13 et dimanche 14 février : STAGE TECHNIQUE – « La régie lumière au théâtre ». Théâtre de Cordemais.

27 et 28 février : THÉÂTRE – *Les chemins de traverses*. Troupe Écho de Scène. Espace Montluc.

Du lundi 1^{er} au dimanche 7 mars : SEMAINE DU LIVRE – Espace Montluc.

Vendredi 5 mars : LECTURES THÉÂTRALISÉES – *Cette année, qui se cache derrière « l'ouïpot » ?* Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Théâtre de Cordemais.

Du vendredi 12 au dimanche 14 mars : EXPOSITION – salle des loisirs, Saint-Étienne-de-Montluc.

Samedi 6 et dimanche 7 mars : EXPOSITION – peinture et sculpture « Artistes du marais ». Salle des loisirs, Saint-Étienne.

STAGE TECHNIQUE – « la régie lumière au théâtre ». Théâtre de Cordemais.

Dimanche 14 mars : CONCERT – « Symphonie d'objets abandonnés » de Max Vendervorst (Belgique). Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Spectacle pour toute la famille. Théâtre de Cordemais.

Samedi 20 mars : RENCONTRE ET ÉDITION – Partage et débat sur le théâtre. Invités : Soazig Dreano et Jean-Gabriel Carasso. Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Théâtre de Cordemais.

Samedi 27 mars : DANSE – Stage (après-midi) et soirée dansante à l'hippodrome.

Dimanche 28 mars : FÊTE DES JONQUILLES – Saint-Étienne-de-Montluc.

Du vendredi 9 au dimanche 11 avril : THÉÂTRE – *Le Cercle de craie caucasien* de Bertolt Brecht, mise en scène Véronique Durupt. Par les acteurs de l'atelier théâtre de Cordemais. Éclairage, Pleins feux sur... le spectacle. Hippodrome.

Mars/Avril : (date non définie à la date de publication) CONCERT chorale, église de Cordemais.

Samedi 10 avril : BOURSE AUX PLANTES, à la serre municipale, rue de la Loire, Cordemais.

Samedi 17 et dimanche 18 avril : CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION – horse ball et poney games à l'hippodrome de Cordemais.

Dimanche 18 avril : SORTIE PÉDESTRE – « les coulées du Sillon ».

Samedi 24 avril : FESTIVAL AMATAZIK et les 30 ans de l'école de musique de Cordemais. Hippodrome.

Dimanche 25 avril : CONCOURS DE PÉTANQUE par l'UNC à l'hippodrome de Cordemais.

Vendredi 7 mai : MATCH D'IMPRO – Québec / Cordemais. Hippodrome.

Dimanches 16, 30 mai et 13 juin : SORTIES PÉDESTRES – « Rando des trois clochers », sur les trois communes de Cœur d'Estuaire.

Un dimanche par mois : RANDONNÉES PÉDESTRES de l'Office de Tourisme.

Toutes les manifestations des communes de Cœur d'Estuaire sont également sur « L'agenda de Cœur d'Estuaire » : bimensuel disponible à l'Office de Tourisme, dans les mairies, bibliothèques et téléchargeable sur www.cordemais.fr et www.coeur-estuaire.fr

Renseignements : **OFFICE DE TOURISME « CŒUR D'ESTUAIRE »**
13 place de la Mairie – 44360 SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC
Tél./fax : 02 40 85 95 13 – Email : otcoeurdestuaire@free.fr

Horaires d'ouverture :
mardi et vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 17h
mercredi de 10h à 12h30
jeudi de 15h à 17h
samedi de 10h à 12h30

Journal intercommunal édité par la communauté de communes Cœur d'Estuaire • 1 cours d'Armor
44360 St-Étienne-de-Montluc • Tél. 02 28 25 96 00 • Fax 02 28 25 94 91 • Email : ccce@coeur-estuaire.fr •
Site internet : www.coeur-estuaire.fr • Directeur de la publication : Bernard Moisière • Coordination et
rédaction : Marc Pessu, Jean-Marc Frangeul, Elodie Rodrigues • Conception et réalisation : Le Kwalé •
Photos : GIP Loire Estuaire, Agence de l'eau Loire Bretagne, centrale de Cordemais, office de tourisme
Cœur d'Estuaire, communauté de communes Cœur d'Estuaire • Impression : Val Production Graphique •
Numéro 4 • Tirage : 4 700 exemplaires • Janvier 2010 • ISSN : en cours.

